

PRISE en CHARGE EMPLOYEUR

CERTIFICATION
RÉALISER DES ANALYSES DE PRATIQUES
PROFESSIONNELLES ET DE LA SUPERVISION
2025

PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR

Montant de la prise en charge net de taxes en chiffres : 3.990,00 €
(Trois mille neuf cent quatre-vingt-dix euros)

Dans l'éventualité d'une prise en charge partielle, le stagiaire en formation s'engage à régler le différentiel par ses propres moyens.

Intitulé de la Formation : FORMATION d'INTERVENANT(E) en ANALYSE des PRATIQUES PROFESSIONNELLES et SUPERVISION
(Réaliser des analyses de pratiques professionnelles et de la supervision)

Nom et Prénom de la personne concernée :

Société ou Organisme :

Personne à contacter :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date :

Cachet & Signature :